



Bulletin Intercommunal d'Information

Septembre 2017

Edition spéciale ***ENVIRONNEMENT***

<https://environnementlotettotalzac.jimdo.fr>

Brugnac - Castelmoron sur Lot - Coulx - Hautesvignes - Labretonie - Laparade - Le Temple sur Lot - Monclar d'Agenais - Montastruc -
Pinel-Hauterive - Saint Pierre de Caubel - Saint-Pastour - Tombeboeuf - Tourtrès - Verteuil d'Agenais - Villebramar
www.lotettotalzac.fr



Avenue de Comarque
47260 Castelmoron sur Lot
tél. 05 53 84 82 48 – fax. 05 53 79 90 49
courriel : cclotetolzac@wanadoo.fr

LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Guide du Tri

EMBALLAGES

Plastique



En vrac, vidés et avec bouchon

Bien vidés

Un doute, une question :

05.53.84.00.33

ORDURES MÉNAGÈRES

Dans des sacs fermés



Aérosol Métal



Bien vidés, inutile de laver

Brique et cartonnette



Bien vidés (inutile de rincer), avec bouchon



VERRE



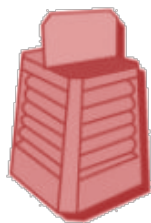
Bien vidés (inutile de rincer), sans bouchon ni capsule



Bien vidés



COMPOSTAGE



PAPIER, JOURNAUX, MAGAZINES



Sans plastique



C'EST À LA DÉCHÈTERIE !



Dans un contexte mondial de protection de l'environnement, il faut être acteur et responsable. C'est pourquoi la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a souhaité porter un projet d'optimisation de son service déchets.

Après une phase d'étude d'importance, qui a permis de confirmer les problématiques rencontrées actuellement sur le territoire au-delà du fléau des dépôts sauvages, il est désormais temps d'agir pour réduire drastiquement nos déchets !

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance verte (TECV) nous impose de réduire de 10% nos déchets ménagers d'ici 2020. Pour le Lot-et-Tolzac, cela représente près de 330 tonnes par an de déchets ménagers, soit 44kg/habitant. C'est un chiffre important mais pas insurmontable ! Chiffre qu'il faut garder à l'esprit chaque jour afin de faire les bons gestes.

Les bons gestes, c'est avant tout le tri : le tri du verre, des emballages et du papier. Trier ces 3 types de déchets en les apportant aux points d'apport volontaire, c'est les recycler et leur donner une seconde vie pour éviter qu'ils soient enfouis comme nos ordures ménagères.

Les bons gestes, c'est aussi le compostage pour réduire de 30% le volume de nos déchets et ainsi, bénéficier d'un engrais gratuit pour son jardin.

Cette édition spéciale « Environnement » du bulletin communautaire a été faite pour vous, pour vous accompagner dans votre geste de tri et pour vous exposer le projet d'optimisation du service déchets de la Communauté. Réel support d'information, ce guide va vous détailler les changements concrets occasionnés par la mise en place de cette optimisation.

Avec ce projet, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac a pour ambition, dès octobre 2017, d'agir en faveur de l'environnement. Si nous agissons ensemble, nous pouvons arriver à l'objectif qui nous a été fixé et ainsi, réduire non seulement les tonnages mais également les coûts de traitement de nos déchets qui représentent, en 2016, 183 955€ HT.

Poursuivez vos efforts de tri et réduisez vos déchets.

Bonne lecture.

Communauté de communes Lot-et-Tolzac

12 avenue de comarque
47260 Castelmoron sur Lot

Téléphone : 05 53 84 82 48

Courriel : contact@lotettolzac.fr

Site Internet : www.lotettolzac.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h.

La Lettre de Lot-et-Tolzac - I.S.S.N. : 2258-3696

Tirage : 3700 exemplaires

Rédaction et conception : Communauté de communes Lot-et-Tolzac

Crédit photo : Communauté de communes Lot-et-Tolzac.

Création et impression sur du papier recyclé : Imprimerie Baudelin,



Pourquoi ?

1. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) d'Août 2015 fixe le contexte législatif en matière de gestion de déchets en imposant notamment des objectifs stricts de réduction des déchets. D'ici 2020, ce sont 10% des tonnages actuels de déchets ménagers que nous devons éviter ! D'ici 2025, la moitié des déchets mis en décharge doivent être supprimés !



2. La Communauté de communes Lot-et-Tolzac est adhérente à ValOrizon et fait donc partie du projet « zéro gaspillage, zéro déchet ». Cet appel à projets lancé par le Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer a pour but de changer les comportements de chacun et ainsi, diminuer la production de déchets.

3. La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a mené une réflexion quant à l'optimisation de son service déchets afin de répondre aux exigences imposées par la loi et également, d'améliorer le service rendu à l'usager et les efforts de tri. Actuellement, ce sont 282kg d'ordures ménagères qui sont produits chaque année par habitant alors que ce sont seulement 32kg de verre, 12kg d'emballages et 19kg de papier (par habitant par an) qui sont recyclés. Nous pouvons, et nous devons, faire beaucoup mieux ! Alors, place à l'action !

Pour qui ?

Tous les habitants des communes membres de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac sont concernés par la mise en place de ce nouveau projet.

L'optimisation du service de collecte de déchets : concrètement, qu'est-ce que c'est ?

L'optimisation du service déchets va se traduire par le passage de la collecte des ordures ménagères en porte à porte pour chaque habitant du territoire. Ce nouveau mode de collecte va être complété par une nouvelle fréquence : les ordures ménagères seront collectées une fois par semaine sur tout le territoire.

Le premier geste de réduction de ces déchets : c'est le tri ! Vous retrouverez donc vos Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) habituels pour les emballages, le verre et les papiers. Pour les autres déchets qui peuvent être recyclés, la déchèterie vous accueillera désormais 6j/7j !

Ce qui va changer ?

1. Une collecte en porte à porte une fois par semaine ! Les conteneurs marron de collecte des ordures ménagères, conteneurs de 770 litres actuellement dispersés sur tout le territoire, seront tous supprimés ! Le ramassage des ordures ménagères des habitants de la Communauté se fera en porte à porte, une seule fois par semaine. Chaque habitant devra déposer son sac d'ordures ménagères bien fermé et/ou son bac fermé (poubelle) devant sa porte (ou au bout de son allée) la veille du passage des agents de collecte.

⇨ L'achat d'un bac/d'une poubelle reste à la charge de chaque habitant.

Plus simple pour vous, cette homogénéisation de la collecte va permettre d'éradiquer les dépôts extérieurs et de réduire les tonnages d'ordures ménagères en poursuivant les efforts de tri !

Les avantages ? Plus simple + plus pratique + plus propre + plus efficace !

du service de collecte des déchets : ça démarre en Octobre 2017.

⇨ Vous êtes habitant du centre-bourg d'une des communes suivantes : Castelmoron sur Lot, Laparade, Monclar d'Agenais, Le Temple sur Lot, Tombeboeuf et Verteuil d'Agenais ? Vous êtes déjà en porte à porte, seuls la fréquence et le jour de collecte seront différents !

2. Planning hebdomadaire des jours de collecte

La tournée de collecte des ordures ménagères va être modifiée avec le passage en porte à porte. La tournée s'effectuera donc, dès octobre 2017, 5 jours par semaine.

Comment connaître le jour de ramassage de vos ordures ménagères ?

Repérez votre habitation sur la carte jointe et regardez la couleur de la tournée qui passe chez vous pour définir le jour de collecte :

 Lundi	 Jeudi
 Mardi	 Vendredi
 Mercredi	

3. Un refus de tri = un refus de collecte ! Un nouveau ruban adhésif va apparaître sur les sacs poubelles pour lesquels le tri n'a pas été fait :



Les agents de collecte se réservent le droit de ne pas collecter votre sac d'ordures ménagères dans le cas où le tri n'a pas été fait. Ce ruban « refus de collecte » sera alors apposé sur votre sac et l'ambassadrice du tri prendra contact avec vous pour vous aider à mieux trier vos déchets !

Pensez à faire le tri du verre, des emballages et des papiers !



4. Une déchèterie ouverte 6 jours sur 7 !

Pour vous permettre de traiter et recycler vos déchets, la déchèterie communautaire, située au lieu-dit « Teyssset » à Monclar sera ouverte du lundi au samedi ! Profitez-en !

Les nouveaux horaires d'ouverture de la déchèterie sont les suivants : Toute l'année

Lundi	14h00 - 17h00	
Mardi	14h00 - 17h00	
Mercredi	9h00 - 12h30	14h00 - 17h00
Jeudi	14h00 - 17h00	
Vendredi	14h00 - 17h00	
Samedi	9h00 - 12h30	14h00 - 17h00

Ce qui ne changera pas ?

1. Des sacs de tri sont à votre disposition dans votre mairie ou à la Communauté pour faciliter votre geste de tri !

2. Pour effectuer votre geste de tri, vos Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) habituels sont à votre disposition !

3. Des composteurs pour réduire le poids de vos ordures ménagères ! De 400 litres ou 600 litres, votre composteur vous attend à la Communauté.

Quand ?

L'optimisation du service déchets, c'est-à-dire le passage de la collecte des ordures ménagères en porte à porte, une fois par semaine, démarre le Lundi 2 Octobre 2017.

Cela signifie que les habitants concernés par la tournée du lundi devront penser à déposer leurs sacs d'ordures (ou leur bac) dès le dimanche 1^{er} octobre au soir !

M^{lle} Léa Descorne
Communauté de communes, 05 53 84 00 33
descorne.cclt@orange.fr

CONTACT

La R.S. pourquoi ?

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac s'est engagée dans un projet d'optimisation de son service déchets, axé dans un premier temps sur les ménages. Cette mesure va permettre de réduire les tonnages d'ordures ménagères (en réduisant la fréquence de collecte et en limitant les dépôts extérieurs) et d'augmenter les performances de tri du territoire.

Dès 2018, cette démarche va également concerner les établissements publics et privés dits « gros producteurs de déchets » en se concrétisant par la mise en place de la Redevance Spéciale.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac assure la collecte et le traitement des déchets des **ménages**. Pour financer le service de gestion des déchets, la collectivité a recours à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Actuellement, la collectivité prend également en charge les déchets des **usagers non ménagers**, à savoir ceux des professionnels. Elle effectue le traitement de ces déchets et met également à disposition des PAV. Pour financer ce service, elle peut instaurer la Redevance Spéciale (R.S.) pour ses professionnels.

La Communauté de communes Lot-et-Tolzac a fait le choix de la mise en place de la **Redevance Spéciale** dès le 1^{er} janvier 2018.

La R.S. c'est quoi ?

La Redevance Spéciale est une rémunération du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés, rendu par la collectivité aux professionnels. La collectivité agit dans ce cas comme un prestataire de service.

La R.S. pour qui ?

Les établissements privés et publics (les entreprises artisanales, industrielles, commerciales et de services ; les administrations, lycées, collèges, cantines ; les professions libérales ; les associations...) utilisateurs du service public d'élimination des déchets et produisant une quantité de déchets supérieure à celle d'un ménage : + de 770 litres/semaine (+ d'1 conteneur marron/semaine).

Actuellement, le service rendu par la collectivité (collecte, apport volontaire, transfert et traitement des déchets) est financé par la TEOM (calculée sur le foncier bâti et incluse dans la taxe foncière). Or, les « gros producteurs » de déchets ne participent qu'à hauteur de 8 % de cette TEOM, alors qu'ils produisent 40 % du tonnage total du territoire. Les particuliers supportent quant à eux 90 % de la TEOM, alors qu'ils ne produisent que 60 % des déchets. La R.S. permet de rééquilibrer ce financement. Ainsi, la redevance à laquelle vous serez assujettis correspondra à la contrepartie du service assuré par la Communauté de communes Lot-et-Tolzac pour la collecte et le traitement de vos déchets, qu'il s'agisse de la collecte en porte à porte ou de l'apport volontaire.

Quand ?

Après une phase d'échanges avec les professionnels concernés durant la période estivale, la mise en place de la Redevance Spéciale a été décidée sur le territoire à partir du 1^{er} janvier 2018 pour les professionnels dont le volume maximum produit est > 770 litres/semaine.

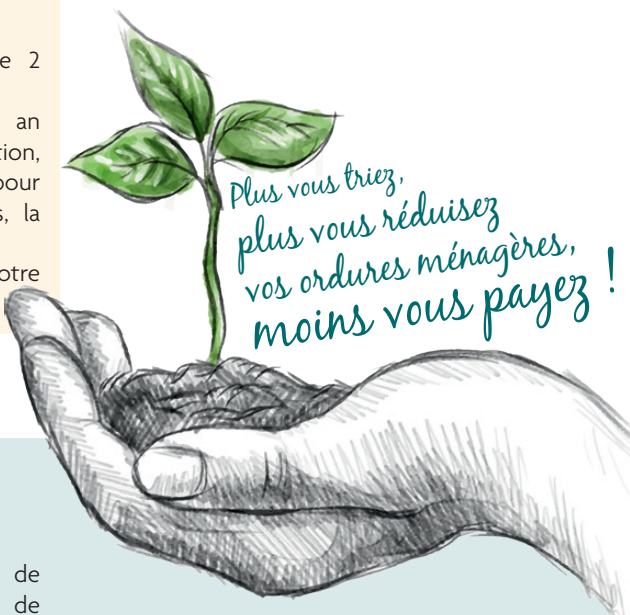
professionnel en Lot-et-Tolzac ?

La redevance spéciale : mode d'emploi

Comment sera calculée votre facture de R.S. ?

La R.S. sera calculée sur la base de 2 éléments :

- un abonnement (payé une fois par an et qui va couvrir les frais de gestion, l'accompagnement et le conseil pour optimiser la gestion de vos déchets, la collecte sélective)
- une part variable en fonction de votre production de déchets hebdomadaire.



Vos question ?

Nos réponses

Une phase d'échanges, pourquoi faire ?

Préalablement à la mise en place de la redevance spéciale, la Communauté de communes Lot-et-Tolzac :

- a contacté chaque redevable individuellement ;
- lui a exposé les modalités pratiques de mise en place ;
- a réalisé un diagnostic complet sur la gestion des déchets de l'établissement et a proposé au redevable des solutions pour diminuer sa production de déchets et mieux trier ;
- a évoqué avec le redevable un montant estimatif de R.S. ;
- a effectué, si besoin, les modifications en conteneurs définies lors la rencontre.

Comment s'articulent la redevance spéciale et la TEOM ?

Le Conseil communautaire a décidé que les professionnels qui seront soumis à la redevance spéciale seront exonérés de TEOM, pour éviter de leur faire payer deux fois le même service.

Quels sont les déchets acceptés ?

- Les déchets résiduels assimilés aux ordures ménagères. Les déchets des professionnels acceptés sont les ordures ménagères qui peuvent être traitées et stockées dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.
- Les déchets recyclables qui sont intégrés aux flux ménagers dans les Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) du territoire.

La collectivité est-elle obligée de collecter les déchets des professionnels ?

Non. La collectivité a l'obligation de collecter les déchets ménagers mais l'utilisation du service public pour la collecte et le traitement des déchets professionnels n'est pas obligatoire. Les professionnels peuvent utiliser les services d'un prestataire privé.

A retenir....

Plus vous triez,
plus vous réduisez vos ordures ménagères.

Des solutions pour réduire vos ordures ménagères ?

1. Dites non à la publicité dans votre boîte aux lettres :

apposer un stop-pub ! Cet autocollant permet de réduire la quantité d'imprimés publicitaires non souhaités dans votre boîte aux lettres. Pour récupérer un stop-pub, rendez-vous dans votre mairie ou à la Communauté de communes Lot-et-Tolzac.

2. A vos déchets, prêts ? triez !

Des sacs de tri sont à votre disposition dans votre mairie ou à la Communauté pour trier sans se fatiguer ! Les déchets triés, c'est autant de déchets qui seront recyclés ! Une fois triés, les emballages, le verre et les papiers doivent être amenés aux Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) / colonnes de tri pour être recyclés et repartir pour une nouvelle vie grâce à vous !

9 boîtes de conserves en acier = 1 boule de pétanque
230 canettes en aluminium = 1 cadre de vélo
7 flacons de lessive en plastique = 1 siège auto
5 briques alimentaires en cartonnette = 1 rouleau de papier toilette

Changez vos habitudes : limitez les emballages (sacs plastiques, suremballages, formats individuels...)

Le verre se trie à l'infini, pensez-y !

3. Compostez, vous y gagnerez !

En compostant, vous réduirez de 30% par an le poids de votre sac d'ordures ménagères et vous profiterez d'un engrais naturel de qualité pour votre jardin ! L'opération départementale de Val'Orizon « Compostons » qui permet de mettre à disposition des composteurs de 400 litres ou de 600 litres, gratuitement, se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2017 alors profitez-en ! Venez vite chercher le vôtre !

Renseignez-vous auprès de la Communauté de communes Lot-et-Tolzac pour être conseillé et accompagné sur d'autres gestes quotidiens de réduction des déchets.

Une collecte en porte en porte
une fois par semaine !

Je repère mon habitation sur la carte jointe et je me reporte à la couleur de la tournée qui passe devant chez moi :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi



En octobre 2017

Une déchèterie ouverte 6j/7 !

Les nouveaux horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

14h00 - 17h00

Mercredi - Samedi

9h00 - 12h30

14h00 - 17h00

Pensez à sortir votre sac d'ordures ménagères la veille du jour de collecte !

Déchèterie communautaire

Lieu-dit «Teysset»
47380 Monclar d'Agenais
Tél. 05 53 79 48 04

M^{lle} Léa Descorne

Agent de développement
Communauté de communes Lot-et-Tolzac
Ligne directe : 05 53 84 00 33